

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00323
Numéro SIREN : 883 703 498
Nom ou dénomination : CHAMATEX GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2022 sous le numéro de dépôt 2058



BF AUDIT
PARTENAIRES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- COMMISSARIAT AUX COMPTES
- AUDIT CONTRACTUEL
- AUDIT ACQUISITION/CESSION

CHAMATEX GROUP

*Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.096 Euros*

1285 Route de Saint Romain d'Ay-Munas
07290 ARDOIX

883 703 498 RCS AUBENAS

ACQUISITION
CONSEIL
AUDIT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT EFFECTUE A LA SOCIETE
CHAMATEX GROUP
DES TITRES DE LA SOCIETE TOPTEx CUBE
PAR LA SOCIETE SHERPA FINANCE**



Sommaire

1.	PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS	3
1.1	Contexte de l'opération	3
1.2	Présentation des parties en présence	4
1.2.1	Société bénéficiaire de l'apport	4
1.2.2	Personne morale réalisant l'apport.....	5
1.2.3	Société dont les titres sont apportés	5
1.2.4	Liens entre les sociétés concernées	6
1.3	Description de l'opération.....	6
1.3.1	Caractéristiques essentielles des apports	6
1.3.2	Aspects juridiques et fiscaux	6
1.3.3	Conditions suspensives	7
1.3.4	Rémunération des apports	7
1.4	Présentation de l'apport	7
1.4.1	Méthode d'évaluation retenue	7
1.4.2	Description et évaluation de l'apport	7
2.	DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS	8
2.1	Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports	8
2.2	Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable	8
2.3	Réalité de l'apport	9
2.4	Appréciation de la valeur de l'apport	9
2.4.1	Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation	9
2.4.2	Détermination de la valeur de l'apport par les parties	9
3.	SYNTHESE ET POINTS CLES	9
3.1	Diligences mises en œuvre	9
3.2	Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur.....	9
4.	CONCLUSION	10



Aux Associés de la société CHAMATEX GROUP,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée en date du 4 mai 2022, concernant l'apport en nature de 21.361 actions de la société TOPTEx CUBE réalisé par la société SHERPA FINANCE, nous avons établi le présent rapport prévu par L.225-147 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet du traité d'apport de titres établi par les parties concernées. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports,
- Synthèse et points clés,
- Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Dans le cadre d'une réorganisation de l'actionnariat de la société TOPTEx CUBE et plus globalement du Groupe CHAMATEX, la société SHERPA FINANCE souhaite apporter l'intégralité des titres qu'elle détient dans le capital de la société TOPTEx CUBE à la société CHAMATEX GROUP.



1.2 Présentation des parties en présence

1.2.1 Société bénéficiaire de l'apport

La société CHAMATEX GROUP est une société par actions simplifiée au capital de 8.096 Euros dont le siège social est sis 1285 route de Saint Romain d'Ay – Munas - 07290 ARDOIX, immatriculée sous le numéro 883 703 498 RCS AUBENAS, représentée par la société G.R.H. (388 824 294 RCS VIENNE), en qualité de Présidente, elle-même représentée par Monsieur Gilles REGUILLON, en qualité de Gérant.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, l'apport et la transmission sous toute forme d'actions, de parts sociales, ou tous autres titres ou valeurs mobilières et la gestion de ses participations et titres ;
- Toutes prestations de conseil, d'aide au développement, d'assistance stratégique et organisationnelle, et l'animation de son groupe de sociétés ; l'exercice de mandats sociaux au sein de ses participations ; la fourniture de prestations de services aux sociétés de son groupe dans le domaine commercial, administratif et financier, ainsi que la réalisation d'études et d'assistance technique dans le domaine du marketing, de la communication, de l'informatique et de la gestion ;
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Le capital social de la société s'élève actuellement à huit mille quatre-vingt-seize (8.096) Euros. Il est composé de huit mille quatre-vingt-seize (8.096) actions reportées comme suit :

- 6.019 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune ;
- 2.076 actions de préférence « ADP₂₀₂₀ » d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune ;
- 1 action de préférence « ADP₂₀₂₁ » d'une valeur nominale d'un (1) euro.

Les actions de préférence « ADP₂₀₂₀ » et l'action de préférence « ADP₂₀₂₁ » bénéficient, en plus des droits reconnus aux actions ordinaires, des droits particuliers définis aux termes des statuts de la société.



Au titre du dernier exercice clos le 31 décembre 2020, la société CHAMATEX GROUP a réalisé un résultat net de -K€.235 et affichait des fonds propres à hauteur de K€.6.863.

La société CHAMATEX GROUP est la holding de tête du Groupe CHAMATEX et détient à ce titre :

- CHAMATEX à hauteur de 98,23%
- ADVANCED SHOE FACTORY 4.0 à hauteur de 55,72%

1.2.2 Personne morale réalisant l'apport

La société SHERPA FINANCE est une société par actions simplifiée au capital de 2.402.154,46 Euros dont le siège social est sis 152 avenue Victor Hugo 75116 PARIS, immatriculée sous le numéro 412 181 901 RCS PARIS, représentée par Monsieur Philippe JOFFARD, en qualité de Président.

1.2.3 Société dont les titres sont apportés

La société TOPTEX CUBE est une société par actions simplifiée dont le siège social est sis ZA Les Genêts - 50 rue de l'Artisanat - 26240 CLAVEYSON, immatriculée sous le numéro 797 773 330 RCS ROMANS. Son capital social est de 438.082,38 euros, divisé en 105.817 actions de 4,14 euros chacune actuellement réparties comme suit :

Associés	Actions ordinaires	ADP B	ADP B2	Pourcentage
CHAMATEX GROUP	63.701			60,20%
SHERPA FINANCE	21.361			20,19%
BAGAGES DE LA DROME	8.356			7,90%
CASRA CAPITAL		4.348	3.395	7,32%
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE		2.608		2,46%
KHEPRI	265			0,25%
FG SOLO	265			0,25%
PASTRE Philippe	265			0,25%
HPF HOLDING	265			0,25%
BABEL Dominique	132			0,12%
MOSCATELLI Cédric	132			0,12%
SEITE Olivier	132			0,12%
MATHON Bernard	132			0,12%
BAUDELET Olivier	132			0,12%
SARRADIN Jean-Louis	79			0,07%
ANTOINE Fabien	79			0,07%
FRANCON Simon	66			0,06%



CAPION Jean-Christophe	52			0,05%
COUDOUR Pierre	52			0,05%
Total	95.466	6.956	3.395	100%

La société TOPTEx CUBE a pour activités principales :

- L'ingénierie et les études techniques et commerciales dans le domaine du textile et associé,
- La recherche en innovation, le développement de composants et de produits finis,
- Le conseil en fabrication et en processus industriel, le conseil en analyse de marché et marketing de lancement,
- La commercialisation d'articles textiles, bagages, chaussures et accessoires en France et à l'international,
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Les derniers états financiers de la société TOPTEx CUBE au 31 mars 2021 affichaient un chiffre d'affaires de M€.1,2, un résultat net déficitaire de -K€.327 et des fonds propres de K€.92.

1.2.4 Liens entre les sociétés concernées

La société CHAMATEX GROUP n'a aucun lien capitalistique avec la société SHERPA FINANCE.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'opération d'apport sont exposées, de façon détaillée dans le projet de traité d'apport de titres.

1.3.1 Caractéristiques essentielles des apports

Dans le cadre de l'opération, il est envisagé de réaliser l'apport de 21.361 actions de la société TOPTEx CUBE par SHERPA FINANCE qui représente 20,19 % du capital de cette dernière. Les apports dans la présente opération sont évalués à leur valeur réelle, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

1.3.2 Aspects juridiques et fiscaux

L'Apport objet des présentes est un apport à titre pur et simple, les titres apportés étant rémunérés par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la société bénéficiaire.



Pour l'apporteur, l'éventuelle plus-value constatée au titre du présent apport ne relève d'aucun régime fiscal particulier et sera donc soumise alternativement : soit au régime des plus-values à long terme pour les valeurs mobilières détenues depuis plus de 2 ans, soit au régime des plus-values à court terme pour les valeurs mobilières détenues depuis moins de 2 ans.

Conformément à l'article 810-I du Code Général des impôts, l'apport est enregistré gratuitement.

1.3.3 Conditions suspensives

L'apport ainsi que les modalités de la rémunération de l'apport ne deviendront définitifs qu'à compter de la réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :

- Vérification et approbation de l'apport par les associés de la société bénéficiaire, statuant sur le rapport du commissaire aux apports ;
- Réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire correspondant à la rémunération de l'apport.

1.3.4 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport de 21.361 actions de la société TOPTEx CUBE évalué globalement à la somme de 646.370,12 €uros, il sera procédé à l'émission de 418 actions de la société CHAMATEX GROUP.

Compte tenu de la valorisation de l'action de la société CHAMATEX GROUP à 1.546,34 €uros, chaque action nouvelle de 1 €uro donnera lieu à une prime d'émission de 1.545,34 €uros.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

Cette valorisation de la société TOPTEx CUBE (d'environ 3.200.000 €uros pour 100% des titres de la société TOPTEx CUBE) correspond à la valorisation post-money de la société TOPTEx CUBE suite à l'augmentation de capital de ladite société intervenue le 22 décembre 2021, et ayant porté sur 31% du capital social.

1.4.2 Description et évaluation de l'apport

La société TOPTEx CUBE a été valorisée à K€.3.200, la valeur de titres ressort à 30,2593568 €uros.



Sur la base de la méthode retenue, la valorisation des titres apportés a été arrêtée à la somme de 646.370,12 euros et correspond à 20,19 % du capital de la société TOPTEx CUBE.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société CHAMATEX GROUP sur la valeur de l'apport devant être effectué par SHERPA FINANCE.

Nous avons notamment :

- Revu la documentation juridique relative à l'opération ;
- Examiné les modalités de l'apport ;
- Apprécié la valeur des apports au regard notamment des modalités de l'opération d'augmentation de capital intervenue le 22 décembre 2021 au sein de la société TOPTEx CUBE ;
- Mis en œuvre des techniques de valorisation afin de confronter les résultats obtenus avec la valorisation retenue dans le cadre de l'opération ;
- Revu les comptes annuels clos le 31 mars 2021 de la société TOPTEx CUBE, ainsi que la situation intermédiaire au 31 octobre 2021 ;
- Examiné l'absence de survenance de faits significatifs entre l'opération d'apport et la dernière clôture des comptes, notamment par l'obtention d'une lettre d'affirmation par la direction.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagés est effectué dans le cadre d'une opération de réorganisation capitalistique de la société TOPTEx CUBE, et plus globalement du Groupe CHAMATEX.

La méthode de valorisation retenue se base sur la valorisation post money de la société TOPTEx CUBE suite à l'opération d'augmentation de capital intervenue le 22 décembre 2021. Cette valeur peut être considérée comme représentative de la valeur de la société à date, étant donné la date récente de réalisation de l'opération et le pourcentage de capital concerné par cette opération (31%).



2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres apportés par SHERPA FINANCE, objet de la présente opération.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 20,19 % du capital de la société TOPTEx CUBE, soit 21.361 actions.

2.4.2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur de l'apport a été déterminée par les parties en considérant l'approche retenue dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital intervenue en décembre 2021 au sein de la société.

3. SYNTHÈSE ET POINTS CLES

3.1 Diligences mises en œuvre

Les diligences mises en œuvre ne mettent pas en évidence de facteur remettant en cause la valorisation des titres de la société TOPTEx CUBE.

3.2 Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

La valorisation retenue des titres apportés repose essentiellement sur le maintien du plan de développement et du positionnement métier de la société TOPTEx CUBE.



4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 646.370,12 Euros n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital à émettre de la société bénéficiaire de l'apport en nature dans le cadre de son augmentation de capital soit 418 actions de 1 Euro de valeur nominale, complétée par une prime d'émission de 645.952,12 Euros.

Fait à Caluire

Le 9 mai 2022

Le Commissaire aux Apports

BF AUDIT PARTENAIRES

Frédéric BREJON